



FOIRE AUX QUESTIONS

L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE

Fonds financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et géré par Oxfam IBIS

L'éducation à voix haute : de quoi s'agit-il ?

L'éducation à voix haute, nouveau fonds pour les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale, soutient **la société civile pour l'aider à être active et influente** dans la formulation des politiques d'éducation, afin de mieux répondre aux besoins des populations, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées.

En finançant des pratiques modulables et axées sur l'apprentissage pour renforcer la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne dans l'éducation, L'éducation à voix haute aidera les organisations de la société civile créatives, viables, saines d'un point de vue institutionnel et à même de plaider la cause de l'éducation au nom de l'intérêt public.

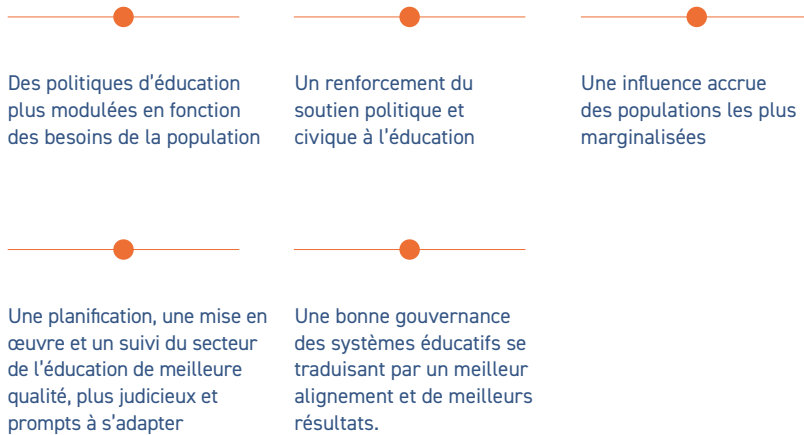
En quoi L'éducation à voix haute est-elle différente ?

L'éducation à voix haute met l'accent sur l'apprentissage des bénéficiaires de financements et dispense à chacun d'entre eux une préparation d'une durée pouvant aller jusqu'à un an afin d'analyser leur contexte, d'acquérir des connaissances et de formuler des stratégies de suivi, d'évaluation et d'apprentissage avant de passer à la mise en pratique.

L'éducation à voix haute associera les bénéficiaires de financements à des partenaires d'apprentissage, qui pourront les encadrer et les former, afin de renforcer leurs capacités. Le fonds établira des passerelles avec le [Partage de connaissances et d'innovation \(KIX\)](#) du PME en alimentant et en exploitant les réseaux d'apprentissage de portée mondiale, régionale et nationale.

Comment L'éducation à voix haute contribuera à la mission du PME ?

En finançant les activités de citoyens informés et actifs militant en faveur de l'amélioration de l'éducation, L'éducation à voix haute vise à promouvoir :



Qui gère L'éducation à voix haute ?

L'éducation à voix haute est un fonds du PME supervisé par le Conseil d'administration du partenariat. Oxfam IBIS gère L'éducation à voix haute par l'intermédiaire d'une unité de gestion mondiale basée à Copenhague et de quatre bureaux régionaux situés en Afrique (Ghana et Ouganda), en Asie (Népal) et en Amérique latine (Mexique).

Oxfam IBIS organisera des jurys de sélection indépendants en vue d'examiner les propositions, afin d'assurer un processus d'évaluation équitable et transparent. Oxfam IBIS travaillera aussi avec des partenaires d'apprentissage, organisations engagées par contrat pour encadrer les bénéficiaires de financement dans leurs activités d'apprentissage et de développement.

Qui est admis à solliciter des financements au titre de L'éducation à voix haute et quel est le montant des financements ?

Les organisations de la société civile à but non lucratif travaillant, dans les pays partenaires du PME, à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des politiques nationales d'éducation peuvent solliciter des financements au titre de L'éducation à voix haute.

Les financements seront mis à la disposition des organisations et réseaux nationaux et internationaux de la société civile dans les pays admissibles, à l'échelle mondiale, de janvier 2020 à décembre 2024. Le montant des financements varie suivant chaque composante :

Quel types d'activités sont financées par L'éducation à voix haute ?

L'éducation à voix haute finance des activités dans cinq domaines principaux :

CONCERTATION SUR LA POLITIQUE À MENER

Participation de la société civile à la planification de l'éducation, à la concertation sur les politiques publiques et aux processus de suivi

PARTICIPATION DU PUBLIC

Mobilisation sociale, communication et campagnes en faveur de l'éducation

DONNÉES ET TRANSPARENCE

Mise au point d'instruments de redevabilité et de suivi des budgets de l'éducation publique et de la mise en œuvre des programmes

ANALYSE

Travaux de recherche sur les problèmes de l'éducation et la mise en œuvre des politiques

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CIVIQUES

Renforcement des capacités et apprentissage entre pairs

Composante 1

RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NATIONALE À LA PLANIFICATION, À LA CONCERTATION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET AUX ACTIVITÉS DE SUIVI DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION :

Montant du financement :

100 000 \$US

à

300 000 \$US

(2 ans)

Candidats admissibles :

La composante opérationnelle 1 (CO1) s'appuie sur les atouts du [Fonds de la société civile pour l'éducation](#) (FSCE), actif depuis 2009. Cette composante joue le rôle de successeur du FSCE en apportant un soutien continu aux coalitions de l'éducation au niveau national et régional.

Cet appel à propositions se fera sur invitation, et ne seront admissibles que les coalitions nationales de l'éducation qui :

- ont bénéficié de financements du FSCE
- sont basées dans des pays admissibles aux financements du PME, pays déjà partenaires ou cherchant activement à intégrer le partenariat.

La liste complète des pays admissibles est disponible sur la page Web de [l'appel à propositions pour la CO1 de L'éducation à voix haute](#).

Ce soutien permettra aux coalitions nationales de l'éducation :

- d'être plus inclusives, en particulier vis-à-vis des groupes marginalisés
- de disposer de moyens de meilleure qualité pour participer à la concertation sur les politiques
- de participer efficacement aux processus concernant les politiques et d'influencer réellement ces processus.

Composante 2

RENFORCER LE RÔLE JOUÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RESPONSABILITÉ DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION :

Montant du financement :

450 000 \$US

à

1,2 million \$US

(de 3 à 4 ans)

Candidats admissibles :

Les organisations nationales de la société civile travaillant à la concertation sur les politiques nationales d'éducation, ainsi qu'à leur mise en œuvre. Ces organisations doivent être basées et être actives dans un ou plusieurs pays partenaires admissibles à des financements du PME. Elles peuvent comprendre des syndicats, organisations féminines, groupes de jeunes, groupes de minorités, comités de gestion des écoles, etc. Les organisations candidates doivent être enregistrées. Les organisations non enregistrées doivent collaborer avec des organisations enregistrées pour avoir accès aux financements. Les sections nationales des ONG internationales et les coalitions nationales de l'éducation (financées au titre de la composante 1) ne sont pas admises à bénéficier des financements de la composante 2.

Ce soutien permettra aux organisations de la société civile :

- d'améliorer la disponibilité des données et autres éléments d'appréciation, afin d'influer sur les changements de politique et d'assurer le suivi des engagements des pouvoirs publics
- de disposer de capacités accrues pour mobiliser les citoyens en vue de demander et façonner des politiques éducatives répondant à leurs besoins
- de produire et d'échanger des connaissances pour renforcer les OSC et utiliser efficacement les données disponibles à des fins de plaidoyer.

Composante 3

CRÉER UN ENVIRONNEMENT MONDIAL ET TRANSNATIONAL PLUS SOLIDE, FAVORABLE À LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE TRANSPARENCE ET DE PLAIDOYER DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NATIONALE :

Montant du financement :

450 000 \$US

à

1,2 million \$US

(de 3 à 4 ans)

Candidats admissibles :

Une organisation de la société civile peut faire acte de candidature au nom d'alliances de la société civile d'ampleur mondiale, régionale ou plurinationale, qui incluent au moins un acteur de la société civile nationale dans un pays partenaire admissible aux financements du PME. Les activités de financement doivent avoir lieu dans plus d'un pays, dans le cadre d'une stratégie visant à influencer les cadres de politique mondiaux et régionaux. Le candidat-chef de file doit être une organisation officiellement enregistrée. Les consortiums peuvent inclure des acteurs qui ne travaillent pas habituellement dans le domaine de l'éducation, mais pour qui l'éducation constitue une priorité intersectorielle ou qui disposent de compétences et d'instruments utilisables à l'échelle du secteur de l'éducation. Seront traités de façon prioritaire les groupes travaillant avec ou au nom de groupes marginalisés ou émanant directement de ces groupes.

Ce soutien permettra aux alliances transnationales de la société civile :

- de travailler ensemble sur les modifications des politiques stratégiques liées à l'ODD 4 et d'accroître leurs activités de plaidoyer stratégique
- de modifier les politiques et les pratiques à l'échelle régionale ou mondiale grâce à des actions de plaidoyer transnational
- de créer ou renforcer des mécanismes de suivi des engagements pris au niveau mondial, régional ou national quant au droit à une éducation de qualité.

Une liste exhaustive des pays partenaires admissibles à l'OC2 et l'OC3 figure dans l'appel à propositions qui sera mis à disposition sur la [page Web de L'éducation à voix haute](#).

Quand L'éducation à voix haute sera-t-elle opérationnelle ?

Le Conseil du PME a alloué un financement de 55,5 millions de dollars à L'éducation à voix haute jusqu'à la fin 2024.

Oxfam Ibis a lancé un premier appel à propositions pour la composante 1 en août 2019. Les coalitions recevront des financements à l'appui de leurs travaux pour une période de deux ans allant de 2020 à 2021.

Deux appels à propositions seront lancés au titre des composantes 2 et 3 au quatrième trimestre 2019 et au milieu de 2020 pour soutenir les activités des bénéficiaires de financements jusqu'à la fin de 2024.

Comment puis-je solliciter un financement au titre de L'éducation à voix haute ?

Veillez consulter la [page Web de L'éducation à voix haute](#), où vous pourrez prendre connaissance des instructions relatives à l'appel à propositions et soumettre votre requête sur le site Web.

Où puis-je trouver d'autres informations sur L'éducation à voix haute ?

Vous trouverez plus de renseignements sur le site : www.educationoutloud.org

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à : info@educationoutloud.org



© GPE/Carine Durand